

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, que le conseil d'arrondissement a adopté, lors de sa séance régulière tenue le 1^{er} septembre 2009, la résolution CA09 140287, concernant la programmation d'un événement public et a édicté l'ordonnance suivante :

**ORDONNANCE NO 14-09-27 RELATIVE A L'ÉVÉNEMENT
RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT (R.R.V.M., c. C-4.1)**

PROMOTION COMMERCIALE SUR LE TERRITOIRE DU PETIT MAGHREB

D'autoriser, en vertu de l'article 3, paragraphe 8 du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M. c. C-4.1), la fermeture, de la rue Jean-Talon entre le boulevard Pie-IX et le boulevard Saint-Michel dans le cadre des activités de promotion commerciale sur le territoire du petit Maghreb, pour la date et les heures suivantes :

- le 26 septembre 2009 de 15 h à 21 h

Le 9 septembre 2009

La secrétaire d'arrondissement,
M^e Danielle Lamarre Trignac

ENTRÉE EN VIGUEUR :

Cette ordonnance est entrée en vigueur le 9 septembre 2009, date de sa publication

TERRITOIRE D'APPLICATION :

Cette ordonnance est applicable sur le territoire de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.